

ARRETE DU MAIRE N°2026-07

Portant sur la fermeture d'installations sportives municipales

Nous, MAIRE de la commune de BEUZEVILLE LA GRENIER,

Considérant les conditions atmosphériques actuelles et vu l'état du terrain,

ARRETONS,

Article 1 : Tous les matchs du samedi 14 et dimanche 15 février 2026 sont annulés.

Article 2 : Mr le Maire veillera à l'application du présent arrêté qui sera établi en deux exemplaires, l'un affiché à l'entrée du stade, l'autre envoyé au District de Football de Seine-Maritime 2, rue Bellanger 76190 YVETOT.

Fait à Beuzeville la Grenier, le 12 février 2026

